

PROCES - VERBAL



Assemblée Générale Ordinaire

Mardi 28 avril 2026 – 8 H 30

GIST : 28 rue des Chantiers - SAINT-NAZAIRE (44600)

Les adhérents du GIST se sont réunis au GIST sis 28 rue des Chantiers à Saint-Nazaire, en Assemblée générale ordinaire, sur convocation envoyée à chaque adhérent par mail, avec un bulletin réponse et un pouvoir électronique. Une feuille d'émargement est signée par les adhérents entrant en séance : 46 adhérents sont présents ou représentés. L'assemblée est présidée par M. BLOUET, président du GIST. Des documents sont distribués avant l'entrée en salle.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Accueil
2. Information nouveaux administrateurs Conseil d'Administration et Commission de Contrôle
3. Synthèse du rapport moral et d'activités 2025
4. Présentation des comptes 2025 par l'expert-comptable
5. Rapport 2025 par le commissaire aux comptes
6. Présentation du budget 2026
7. Vote des résolutions, proclamation des résultats

Les membres présents ce jour ont reçu un dossier comprenant :

- Plaquette offre de services
- Rapport moral et d'activités 2025

1. Accueil de l'Assemblée générale

M. BLOUET, président du GIST, souhaite la bienvenue à l'Assemblée générale ordinaire, remercie les personnes présentes de participer aux échanges de la matinée et les invite à se présenter par un rapide tour de table.

2. Information nouveaux administrateurs CA et CC

M. VAN HAUWAERT, directeur du GIST: « Les SPSTI (services de prévention et de santé au travail interentreprises) sont des associations loi 1901 créées en 1946 et régies par le Code du travail. La branche santé dépend indirectement du Ministère du travail puisque c'est la DREETS, la Direction du travail, qui donne et renouvelle nos agréments. Ces associations ont un conseil d'administration et une commission de contrôle et depuis la loi de 2021, les administrateurs ne sont plus élus en Assemblée générale mais par les organisations professionnelles d'employeurs (CPME, MEDEF, U2P) et les organisations syndicales de salariés. Un renouvellement des mandats a eu lieu en mars 2026, pour 4 ans, pour la période 2026-2030. Le conseil d'administration du GIST est paritaire avec 5 représentants employeurs et 5 représentants salariés. En ce qui concerne les représentants du collège employeur, la CPME a désigné M. BLOUET, le MEDEF a désigné 3 représentants que sont Mme PRESLE, M. PHELIPPEAU et Mme RUAUDEL, l'U2P quant à lui n'a désigné aucun employeur malgré nos relances. La possibilité d'intégrer au CA Mme Joséphine Batista, désignée par la CPME pour la commission de contrôle, pourrait être envisagée. En ce qui concerne les représentants du collège salariés, nous avons bien eu les 5 désignations pour les 5 syndicats CFDT, CFE-CGC, CGT, CFTC et FO. Le président du conseil d'administration est élu parmi les membres employeurs et un trésorier est élu parmi les membres salariés. La commission de contrôle, quant à elle, est composée pour 2/3 de représentants salariés et 1/3 de représentants employeurs (cinq membres du collège employeurs et dix membres du collège salariés) et le président est élu parmi les représentants salariés. La commission de contrôle ne joue pas un rôle délibératif mais consultatif, elle émet un avis sur les comptes, les recrutements de médecins et les orientations du service de santé. La santé travail est fondée et financée par les employeurs mais est bien au bénéfice des salariés. Enfin, nous convions à l'Assemblée générale nos 7.500 adhérents, malheureusement le taux de participation est très faible. Deux assemblées générales ont lieu dans l'année civile, celle d'avril prévoit la validation officielle de l'arrêté des comptes et le rapport moral et d'activités de l'année N-1, celle de décembre, quant à elle, prévoit la validation officielle de la cotisation de l'année N+1 sur proposition du conseil d'administration. Aujourd'hui, nous allons donc vous présenter le rapport moral du président et le rapport d'activités 2025, nous passerons ensuite à la présentation et à la validation des comptes avec notre responsable financière et comptable qui gère les comptes toute l'année, l'expert-comptable qui les vérifie et le commissaire aux comptes qui les certifie. »

3. Synthèse du rapport moral et d'activités 2025

M. VAN HAUWAERT, directeur, parcourt le rapport moral et d'activités 2025 qui a été remis sous forme de livret à chaque adhérent en début de séance. Il est joint au présent compte-rendu ([Rapport moral et d'activités 2025](#)) et est téléchargeable sur le site Internet <https://gist44.fr>.

En préambule, M. BLOUET, président, présente son rapport moral (page 3) : « La réforme santé-travail avec la loi de 2021 oblige tous les services de santé à proposer une offre socle de services minimum, identique, commune, à tous les services. Les services de santé sont des associations entièrement financées par les entreprises adhérentes soumises à une cotisation dont le mode de calcul a changé en 2023. En effet, la cotisation était précédemment assise sur la masse salariale, comme beaucoup de charges sociales, désormais elle est calculée per capita, à l'individu, avec une cotisation autour des 100 €. Cette cotisation est plafonnée et doit rentrer dans ce que l'on appelle un « tunnel » avec un minima et un maxima à ne pas dépasser, revu chaque année. Les organisations patronales et syndicales ont souhaité aller plus loin en mettant en place une norme qualité pour les services qui doivent être certifiés dans un délai prédéfini. Cela génère un travail conséquent pour les équipes du GIST. Le GIST suit un peu moins de 80.000 salariés avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 8 M€, les dépenses sont essentiellement des frais de personnel, d'immobilier et des outils informatiques, le système d'exploitation n'est donc pas très risqué. Le vrai sujet réside dans l'adéquation entre l'offre de services et la demande de suivi et de prévention des salariés, avec des médecins très difficiles à recruter et un bassin de l'emploi en constante augmentation. »

M. VAN HAUWAERT, directeur : « Effectivement, la Certification SPEC 2217 (norme AFNOR) a défini des échéances pour 3 niveaux, le niveau 1 pour 2025, le niveau 2 pour 2027 et le niveau 3 pour 2030. Les SPSTI des Pays de La Loire visent le niveau 3 pour la fin 2027. Au GIST, nous avons obtenu le niveau 1 en juillet 2025 avec la mise en place d'une quarantaine de procédures qualité (adhérents, visites, RH, etc.). Le niveau 2 requiert que nous ayons la capacité d'avoir des indicateurs de réalisation de l'offre socle (retard de visites, fiche d'entreprise, accompagnement dans la rédaction du document unique, etc.) et le niveau 3 d'avoir des plans de rattrapage, d'amélioration continue sur ces indicateurs et qui nécessite de « tourner » pendant un an minimum.

Voici les points importants et les chiffres clé de l'année 2025 :

- *Agrément, Certification et CPOM*

- Nos agréments de fonctionnement ont été renouvelés par la DREETS en mars 2025 pour 5 ans, ils nous permettent de suivre les salariés du privé, du bâtiment, les intérimaires, les salariés du nucléaire et les salariés exposés aux rayonnements ionisants (radiologie).

- Nous avons obtenu en juillet 2025 la Certification SPEC 2217 de niveau 1 ; nous visons le niveau 3 en 2027.

- Nous avons signé le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2025-2030 avec la CARSAT et la DREETS sur 3 actions communes que sont la PDP, les intérimaires et les substances dangereuses, le risque RADON.

- *Arrêts des formations dispensées par le GIST et évolution des dispositifs réglementaires*

- Nous avons arrêté fin 2025 la dispense des formations PRAP/SST inscrites à notre offre complémentaire de services pour concentrer nos ressources sur les missions principales de l'offre-socle.

- Les salariés soumis à une habilitation électrique ou à une autorisation de conduite sont désormais vus tous les 5 ans versus 2 ans par un médecin du travail, seul autorisé à délivrer un certificat médical d'absence de contre-indications à l'exercice de leur métier.

- *Projet de service 2025-2030 et axes de prévention*

- Notre agrément s'accompagne d'un Projet de service pour la période 2025-2030 qui définit les grandes orientations du service pour les 5 ans à venir et qui est communiqué à notre tutelle, la DREETS. Cinq axes ont été définis, tenant compte des spécificités du territoire : 1. Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP), 2. Intérimaires et substances dangereuses, 3. Risques Psychosociaux (RPS) vers Troubles Musculosquelettiques (TMS), 4. Prévention des conduites addictives, 5. Chaleur et UV (exposition extérieure/ambiances thermiques pour le BTP). Ces grands axes sont travaillés par des groupes pluridisciplinaires, en plus bien évidemment, de toutes les autres actions de prévention inscrites à l'offre socle.

- *Faits marquants*

- Nous avons inauguré l'extension du centre de La Baule, nécessaire pour accueillir plus de salariés et de professionnels de santé. Cette extension a été financée par la cotisation de nos adhérents, cotisation qui, je le rappelle, finance les visites mais aussi les salaires de nos collaborateurs, les actions de prévention, les bâtiments et tous les frais associés, le logiciel métier qui coûte de plus en plus cher car nous hébergeons des données de santé sur une longue durée.

- Nous avons recruté une responsable du pôle des infirmières, pôle qui s'est agrandi en réponse, en partie, à la pénurie de médecins. Ce sont des infirmières diplômées d'état (IDE) qui doivent compléter leur formation de base par 250 heures de formation en santé-travail. Elles peuvent assurer une partie des visites déléguées par les médecins du travail.

- *Communication et réseau*

- Nous communiquons auprès de nos adhérents par différents canaux : nous comptabilisons environ 4.800 visiteurs mensuels pour notre site internet ; environ 1.000 abonnés sur LinkedIn ; une newsletter est envoyée tous les mois et environ 3.500 newsletters sont ouvertes par mois sur une moyenne de 10.000 envoyées.

- Le GIST fait partie du réseau "Présanse" (notre branche professionnelle) qui insuffle une dynamique régionale avec 13 services de santé au travail en Pays de la Loire et qui veille à l'harmonisation des pratiques et à des solutions pour les évolutions réglementaires.

- **Données sociales et organisation des équipes**

- Notre effectif au 31/12/2025 était de 93 collaborateurs, leur nombre a augmenté de manière significative ces dernières années avec l'arrivée d'infirmières supplémentaires, le renforcement de l'équipe prévention et la création de la cellule PDP. Nous comptabilisons 14 médecins dont 3 collaborateurs médecin en formation, 25 assistantes médicales, 16 infirmières, 3 assistantes accueil, 14 supports et 21 préventeurs dont des ergonomes, des hygiénistes/chimistes, des techniciennes hygiène sécurité (THS) des conseillères en prévention des risques et pour la cellule PDP, un coordinateur, une assistante sociale, une chargée de maintien en emploi et une psychologue du travail qui est arrivée en février 2026 pour renforcer les équipes et les besoins dans ce domaine. Les équipes sont essentiellement féminines avec 89% de femmes et 11% d'hommes. Le Plan de Développement des Compétences de nos collaborateurs représente un budget important, nous y consacrons 6% de notre masse salariale. De fait, c'est une obligation pour les professionnels de santé d'être formés ; nous sommes tenus de former tous les ans les médecins du travail, d'inscrire à l'université les collaborateurs médecins pour l'obtention de leur spécialité en santé-travail après 4 ans d'étude mais également les infirmières d'Etat qui doivent suivre 250 heures de formation en santé-travail pour être diplômées. Les autres collaborateurs non professionnels de santé bénéficient également d'une formation tous les ans.

- **Panorama des adhérents**

- En 2025, nous avons suivi 7.567 entreprises adhérentes, pour 76.688 salariés. Ce sont essentiellement des petites entreprises de 1 à 3 salariés pour plus de 50% ; 82,5 % de nos adhérents sont des entreprises de moins de 10 salariés.

- **Activité médicale et paramédicale**

- 39.355 visites ont été réalisées en 2025 dont 19.380 par des infirmières ; vous noterez une hausse des visites d'embauche, de reprise, de pré-reprise (obligation de reprise sous 10 jours après 30/60 jours d'arrêt).

- Nous avons optimisé les visites en regroupant par exemple la visite périodique + visite de reprise ou visite périodique + visite de mi-carrière.

- Nos médecins du travail ne prodiguent pas de soins mais font des préconisations, émettent des avis d'aptitude ou d'inaptitude – ces dernières sont en légère progression en 2025 avec 332 inaptitudes émises contre 307 en 2024, et peuvent orienter les salariés vers des spécialistes (ophtalmo, cardio...), ou vers des partenaires tels que la CARSAT, la MDPH, Cap Emploi, etc.

- Les infirmières ne délivrent pas d'avis d'aptitude/inaptitude mais elles réalisent des visites d'information et de prévention (VIP). Compte tenu de la pénurie de médecins, nous avons mis en place des délégations sur certaines visites, validées par les médecins. Elles animent également avec des THS des ateliers collectifs VIP pour les saisonniers sur la période estivale de La Baule.

- En 2025, les consultations Psychologue du travail étaient sous-traitées auprès du service de santé de Nantes (SSTRN). Comme précisé précédemment, nous avons recruté une psychologue du travail en interne début 2026, pour faire face aux demandes en croissance : nous visons environ 140 consultations/an, nous avons déjà eu 36 demandes au démarrage, les délais pour l'obtention de rendez-vous est en cours amélioration et nous limitons les rendez-vous par salarié pour éviter le "soin" prolongé.

- **Prévention et actions en milieu de travail**

- En plus du suivi individuel des salariés, nous sommes tenus de réaliser une Action en Milieu de Travail (AMT) au moins tous les 4 ans pour chacun de nos adhérents ; 2.366 AMT ont été réalisées en 2025, elles sont en progression de 16% par rapport à 2024 mais malgré tout, elles n'ont couvert que 56% des adhérents.

- Des outils gratuits sont mis à disposition des adhérents : un outil en ligne d'aide à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUERP) ; des modules d'autoformation (e-learning) pour les salariés sur une dizaine de thèmes tels que le bruit, le risque routier, les gestes et postures, etc. - une attestation officielle est émise par un organisme de formation, attestation qui peut être enregistrée dans le « passeport prévention » des salariés qui est une nouvelle obligation de l'employeur depuis septembre 2025 ; des ateliers de sensibilisation organisés sur différents risques (risques routiers, addictions, sommeil, bruit, vibrations, risques chimiques). Nous organisons également des ateliers (gratuits) à destination des dirigeants sur différentes thématiques telles que le sommeil, la cohérence cardiaque, la souffrance du dirigeant, etc. Toutes ces prestations sont incluses dans la cotisation.

- Les préventeurs ont réalisé 1.850 actions de prévention primaire telles que des études d'ergonomie, des études de poste, des analyses de risques chimiques, biologiques, d'autres conseils, etc.

- Nos médecins du travail participent aussi au CSSCT des entreprises adhérentes de plus de 50 salariés, vous remarquez une diminution de 8% de participation en 2025 qui s'explique par des sollicitations tardives et des agendas de nos professionnels de santé saturés.

- **Fiches d'entreprise (FE) et Document Unique (DU)**

- Nous avons accompagné les entreprises à la réalisation de leur DU, en hausse de 18% vs 2024, mais seulement 11% ont été déposés sur le portail numérique dédié.

- Nous devons également réaliser une FE dans l'année d'adhésion et faire sa mise à jour dans les 4 ans et ce, pour tous nos adhérents, en 2025, 46% des entreprises ont une FE et 24% une FE de moins de 4 ans. L'objectif est de réaliser 100% de FE, ce qui explique que nous ayons augmenté le nombre de conseillères en prévention des risques du pôle prévention et que nous ayons arrêté les formations SST/PRAP comme cité précédemment. Nous avons réalisé 812 FE vs 596 en 2024 soit 26% de progression.

- **Cellule PDP et maintien en emploi opérationnel**

- La cellule est composée d'un médecin référent, d'un coordinateur, d'une chargée de maintien en emploi, d'une assistante sociale et d'une psychologue du travail depuis février 2026. La cellule a suivi 240 salariés en 2025, 42% ont été orientés vers un partenaire (CARSAT, Cap emploi...) et 38% ont repris un emploi mais pas forcément dans la même entreprise, 8% n'ont pas donné suite à l'accompagnement parce qu'il qu'ils soient volontaires et 6% ont été licenciés pour inaptitude. Vous avez le détail des actions menées par la cellule : des essais encadrés dans le cas de reconversion au sein de la même entreprise, à un autre poste, ou dans une autre entreprise. »

4. Présentation des comptes 2025 par l'expert-comptable

Mme Isabelle MARTIN, expert-comptable du Cabinet TGS présente l'arrêté des comptes 2025 (cf. annexe [Rapport de gestion 2025 - TGS](#)) : « Comme chaque année, je vais vous présenter les comptes du GIST au 31 décembre 2025 par rapport à 2024 avec une première partie sur la composition du résultat et une deuxième partie bilancielle avec l'image de l'association à la clôture de l'exercice.

1/ Compte de résultat

Sur la partie analyse des produits, les ressources du service de santé au travail sont exclusivement composées des cotisations des entreprises adhérentes. Vous avez le détail par grandes masses de cotisations, annuelles - qui depuis 2023 sont passées par capita, embauches, intérimaires, saisonniers, les droits d'entrée pour chaque nouvelle adhésion et divers autres produits. Le chiffre d'affaires s'élève à 8.231.594 € en 2025 soit une légère hausse de 1.6% par rapport à 2024, qui s'explique, entre autres, par un accroissement du nombre de salariés facturés.

Concernant les charges, nous constatons une stabilité avec + 0.5 % de variation (au cumul) :

- Les charges de fonctionnement sont en baisse de 10% par rapport à l'an passé avec 134.000 € de moins : au niveau des fournitures consommables (l'électricité et le petit équipement), nous avons une diminution de la consommation d'électricité et l'installation de panneaux solaires en 2024 sur le centre de La Baule fait également baisser la consommation ; au niveau des locations, charges locatives, nous avons une diminution de ce poste du fait qu'il n'y ait plus les locations mobilières que vous aviez en 2024 pendant toute la période de travaux d'extension de La Baule ; sur la partie entretien, réparations, nous avons 100.000 € de plus sur l'exercice 2025 qui s'explique en partie par une dépense plus importante sur l'informatique avec le nouveau logiciel pour 82.000 € ; pour les intermédiaires et honoraires, vous avez 50% de moins que l'année dernière car en 2024, il y avait eu des charges exceptionnelles notamment avec un peu plus d'honoraires d'avocats, les frais de recrutement du nouveau directeur, l'accompagnement de la réforme, les frais d'architecte pour une esquisse du nouveau siège social ; le libellé « publicité » concerne les cotisations Presanse, GISP et les dons qui ont été moindres en 2025 (-10K€) ; pour le transport, il y a moins d'indemnités kilométriques.

- Les impôts et taxes sont stables. Nous retrouvons dans ce poste la taxe d'apprentissage, la formation professionnelle continue, la taxe foncière et les cotisations liées aux bâtiments.

- Le poste charges de personnel est le plus important du service, avec la nécessité de main d'œuvre pour répondre à l'offre de services qui vous devez aux adhérents. Vous avez le détail des heures travaillées en 2024 et en 2025 et vous notez une augmentation de 5%, avec 6.908 heures supplémentaires, ce qui justifie en partie, l'augmentation des charges du personnel. En autres charges du personnel, la variation s'explique par la refonte du plan comptable général qui modifie l'utilisation des comptes - les remboursements d'IJSS et de prévoyance se retrouvant en moins des charges du personnel, mais aussi par la fin d'un litige avec un salarié.

- Dans la slide « soldes intermédiaires de gestion » : nous y retrouvons tout ce qui est recettes encaissées, tout ce qui est charges de fonctionnement, impôts et taxes, charges de personnel présentés précédemment.

- La reprise de provisions de 195.000 € correspond au litige d'un médecin (conciliation à 50.000 € vs 195.000 € provisionnés), le litige étant clos, la reprise a été faite sur l'exercice.

- Les dotations aux amortissements concernent les investissements étalés dans le temps et sont en augmentation de 35.000 €, cela est lié aux travaux de La Baule.

- Les dotations aux provisions intègrent les créances clients.

- Le résultat d'exploitation est de 84.000 € vs 36.000 € en 2024.

- Le résultat financier - les intérêts d'emprunt par rapport aux emprunts additionnés des placements financiers, est positif avec plus de placements que d'intérêts d'emprunt. Ce qui est justifié par le fait d'avoir des cotisations facturées en début d'année, donc avoir de l'argent en début d'année qui permet au GIST de faire des placements.

- Le résultat de l'exercice est de 125.000 € en 2025 par rapport à 102.000 € en 2024.

- La trésorerie permet de rembourser le capital des emprunts notamment. Elle se calcule à partir du résultat auquel sont retraités les charges et les produits qui n'ont pas de décaissements de trésorerie, notamment les amortissements, les reprises de provisions. Ce qui donne une capacité d'autofinancement de 358.000 € à laquelle s'ajoute un nouvel emprunt de 390.000 € (qui n'est pas une recette) pour compléter l'emprunt qui avait été fait pour La Baule mais à laquelle, il faut déduire des investissements pour 46.000 € et 220.000 € de capital qui a été remboursé. L'ensemble des décalages liés à l'activité (stocks, créances clients, dettes fournisseurs, autres créances, autres dettes) à hauteur de 180.000 €, impacte le mouvement net de trésorerie qui est de 302.000 €. En conclusion, la trésorerie qui était au 31 décembre 2024 de 2.816.343 € arrive à 3.118.780 € au 31 décembre 2025.

2/ Bilan

- Je termine par l'image de l'association au 31 décembre 2025 (la partie bilancielle), avec à l'actif tout ce que l'association possède et au passif tout ce qu'elle doit :

- A l'actif, les immobilisations sont en diminution du fait de la dépréciation et l'usure des biens. Sur la partie créances clients, nous en avons un peu moins avec tout le travail de relance qui a été fait en 2025, elles sont passées de 964K€ à 880K€. Les autres créances pour 188K€ englobent les TVA, les charges constatées d'avance, les indemnités journalières et les formations qui étaient provisionnées au 31 décembre 2025 par rapport à des formations qui ont eu lieu sur 2025. Enfin, la trésorerie de 3.118.780 € (+ 100.000€ par rapport à 2024) qui permet de payer les premières charges de l'année, notamment les charges de personnel, sur les deux à trois premiers mois, en attendant la rentrée des cotisations annuelles des adhérents.

- Au passif, les capitaux propres qui correspondent à l'accumulation des résultats sur l'exercice de 3,7M€, sachant que l'association a un fonds de réserve de 706.000 €. Les provisions pour 50.000 € sont pour les indemnités de fin de carrière, puisque dans la structure, les indemnités de fin de carrière sont provisionnées. Les dettes financières correspondent à tous les emprunts pour les investissements immobiliers qui représentent 1.767.857 € de capital restant dû au 31 décembre 2025. La trésorerie montre que le GIST a la capacité de rembourser (pas de souci particulier aussi sur les premières échéances). Dans les autres dettes, nous retrouvons les dettes fiscales et sociales, notamment les provisions congés payés et tous les paiements d'URSSAF retraite qui ont été payés au 15 du mois d'après, comme chaque année. Au niveau de 2025, l'association est en excédent de fonds de roulement, comme tous les services de santé au travail, puisque la facturation se fait en début d'année, comme expliqué précédemment. Les créances clients sont moins importantes par rapport à la facturation puisque les adhérents sont facturés en début d'année. Nous additionnons le fonds de roulement de l'excédent de fonds de roulement, ce qui donne une trésorerie au 31 décembre 2025 de 3 millions €.

En conclusion, la structure met tout en place pour pouvoir répondre aux demandes des adhérents, en essayant de recruter, en mettant en place les structures immobilières et humaines pour satisfaire aux obligations de services rendus. Le GIST est toujours dans une recherche d'économies mais a des charges incompressibles, avec notamment les évolutions de l'informatique, la conservation des données, sans oublier la cybersécurité.

Voici ce que je pouvais dire sur les comptes 2025. Avez-vous des questions ? »

5. Rapport 2025 par le commissaire aux comptes

M. MARION, commissaire aux comptes : « J'interviens sur les comptes du GIST pour procéder à la certification légale. Pour réaliser cette mission, il y a une compréhension du risque inhérent qui est lié à l'association car elle évolue dans un secteur d'activités avec des contraintes très nombreuses, notamment un corpus réglementaire qui est très compliqué à mettre en œuvre et je m'assure que ce service est bien respecté. Elle a également des contraintes de ressources humaines avec un effectif supérieur à 50 salariés, de Système d'Information et de procédures pour que tout fonctionne correctement. Ces procédures sont plutôt abouties.

Nous avons procédé à un certain nombre de contrôles sur :

- l'exhaustivité du chiffre d'affaires, c'est-à-dire que toutes les prestations de service soient bien facturées et qu'il n'y ait pas de collusion de la part de certaines fonctions dans l'entreprise. Nous avons des systèmes de contrôle internes mis en place pour valider les opérations et faire en sorte que nous soyons sûr de la réalité de ces dernières. Le logiciel d'exploitation Health@Work (H@W), une fois que la facture est émise, éditée et adressée au client, ne permet plus de la modifier. Partant de ces postulats, nous avons échantillonné la base des actes, sachant qu'il y a à peu près 66.000 actes réalisés par le GIST, et sur cet échantillon, nous vérifions qu'il y a bien une facturation en face de l'acte et s'il n'y a pas de facturation, nous en cherchons la raison (service inclus dans l'adhésion ou raison particulière). Nous n'avons pas trouvé d'anomalies sur ce point ;

- la facturation de toutes les nouvelles adhésions. Sur 2025, cela représente à peu près 589 adhésions dont 88 n'ayant pas fait l'objet de facturation pour des raisons diverses, soit des décalages d'entrée en 2026, soit des établissements secondaires non facturés. Sur l'ensemble de ces contrôles, nous n'avons trouvé qu'une seule anomalie d'adhésion pour 50 € ;

- nous vérifions ensuite que tout ce qu'il y a dans H@W se retrouve bien en comptabilité, qu'il n'y a pas d'altération dans la comptabilité (base ISO), que la procédure pour les avoirs est bien respectée à 100%, avec notamment qu'un visa de la direction est bien présent sur l'ensemble de l'échantillon de circularisation réalisé ;

- nous avons également circularisé les adhérents à hauteur de 8% des mouvements, même si nous n'avons pas 8% de réponses, cela permet d'avoir une contre-garantie supplémentaire ;

- nous faisons de même sur les charges via des examens analytiques qui nous permettent d'évaluer les variations et d'apprécier si elles sont justifiées ou non. Nous échantillonnons toutes les dépenses qui sont faites et vérifions que la procédure d'engagement des dépenses qui est décrite et qui nous semble assez pertinente est bien mise en œuvre. Nous n'avons pas constaté d'anomalie ;

- nous vérifions également les doublons de factures, nous n'en avons trouvé qu'un sur l'exercice ;

- nous vérifions qu'il n'y a pas d'altération des modes de comptabilisation, notamment sur tous les paiements faits en carte bleue ;

- nous circularisons également les fournisseurs sur à peu près 31% des mouvements et 38% des soldes.

Ma conclusion est que les points qui vous ont été présentés sont corrects, que je n'ai pas trouvé d'anomalies suffisamment significatives pour remettre en cause la comptabilité qui vous est présentée par Mme MARTIN.

Compte-tenu de tous ces éléments, je certifie que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice et de la structure financière de l'association au 31 décembre 2025. En complément, je peux vous certifier que les éléments qui vous ont été communiqués sont conformes à ceux que j'ai audités et que la continuité de l'exploitation de l'association n'est pas remise en cause, compte tenu de la situation financière qui est extrêmement saine.

J'interviens également sur un deuxième sujet qui concerne les conventions réglementées, c'est-à-dire les relations financières qui pourraient exister entre l'association et ses administrateurs. Il y en a deux :

- la première concerne l'APEI OUEST 44 (qui gère 3 ESAT) qui fait travailler des travailleurs en situation de handicap et qui entretient des espaces verts de Pontchâteau et de La Baule pour un montant annuel de 1.742,96 €. Il s'agit d'une convention réglementée car il y a un administrateur commun aux deux associations en la personne de M. Claude BLOUET, président de l'association.

- la deuxième concerne NET SERVICE, le nouveau prestataire de nettoyage qui a remporté l'appel d'offre réalisé en 2025 (contre Onet et Axéo). Cela représente un budget annuel de 37.300 € pour les 4 sites d'exploitation que sont Saint-Nazaire, La Baule, Pontchâteau et Blain. Il s'agit d'une convention réglementée car il y a un administrateur commun en la personne de Mme Joséphine BATISTA, gérante de NET SERVICE et administratrice de la commission de contrôle. »

6. Présentation du budget prévisionnel 2026

Mme POUPART, responsable comptable et financière, présente le budget prévisionnel 2026 (cf. annexe [Budget 2026 - GIST](#)) : « Je vais vous présenter le budget qui a été voté en assemblée générale en décembre 2025 avant l'ouverture des cotisations en janvier 2026 :

Le chiffre d'affaires 2026 devrait représenter 8.962 K€. Les tarifs 2026 ont évolué avec la suppression d'un palier, c'est-à-dire que les deux premiers paliers sont passés à 98 € ainsi que les visites qui étaient en dessous de ce montant. Les embauches sont facturées au moment de l'embauche du salarié et non plus à la première visite. Les autres produits devraient représenter 85 K€, cela intègre 70 K€ de produits financiers et 15 K€ de subventions pour deux apprentis. Au niveau des charges, nous devrions avoir 1.220 K€ d'achats et charges externes et 368 K€ d'impôts et taxes. Les impôts englobent la formation professionnelle, la taxe d'apprentissage, la taxe effort construction, la contribution économique territoriale et les impôts fonciers. Pour la masse salariale, nous avons budgété 6.497 K€, ce poste de dépenses est le plus important, il représente 72% du chiffre d'affaires et est en hausse par rapport à 2025. Nous prévoyons l'embauche d'un collaborateur médecin, d'une IDEST, d'une conseillère en prévention et d'une psychologue du travail. Les autres charges devraient représenter 723K€, cela intègre 332K€ d'amortissements (Le Transatlantique, Pontchâteau et La Baule), 150 K€ de charges sur créances clients, 59 K€ d'intérêts sur emprunts, 20 K€ de provisions indemnités de fin de carrière, 97 K€ d'impôt société et 65 K€ de participation. Le résultat attendu est de 239.000€. Avez-vous des questions ? »

M. BLOUET : « Cette gestion est saine, elle nous permet des investissements et de faire face à des imprévus. »

M. VAN HAUWAERT : « J'ajoute que depuis janvier 2026, chaque nouveau salarié embauché en cours d'année fait l'objet d'une facturation supplémentaire de 98 € (y compris les apprentis). Nous dépendons de la cotisation de nos adhérents qui souvent estiment qu'elle est chère « pour une visite médicale », or cette cotisation de 98 € équilibre le fonctionnement de notre association, avec notamment des coûts indirects (bâtiments, assurance, hébergement des dossiers médicaux, coûts de logiciel métier à 2,50 € par salarié par an d'ici 2 ans, etc.) et couvre un ensemble de services rendus aux adhérents. De plus, nous sommes en-dessous de la moyenne nationale qui est à 116 € et loin du maxi du tunnel à 139 €. »

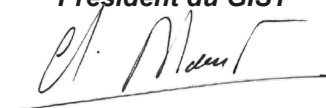
7. Vote des résolutions, proclamation des résultats

M. VAN HAUWAERT, directeur, demande à l'Assemblée générale de se prononcer sur les résolutions suivantes :

1. Approuvez-vous le rapport moral et d'activités 2025, et les perspectives qui y sont inscrites ?
(pas de vote contre ni d'abstention ; adoption à l'unanimité)
2. Après lecture du rapport général du commissaire aux comptes, approuvez-vous les comptes de gestion 2025, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre, le résultat de l'exercice, la situation des comptes de réserve ?
(pas de vote contre ni d'abstention ; adoption à l'unanimité)
3. Acceptez-vous d'affecter le résultat de l'année 2025 aux comptes de réserve de l'association ?
(pas de vote contre ni d'abstention ; adoption à l'unanimité)
4. Donnez-vous quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2025 ?
(pas de vote contre ni d'abstention ; adoption à l'unanimité)
5. Approuvez-vous le budget prévisionnel 2026 ?
(pas de vote contre ni d'abstention ; adoption à l'unanimité)

L'ordre du jour étant épuisé, et personne dans l'assemblée n'ayant de question, la séance est levée à 11 h 00.
Fait le 28/04/2026 à Saint-Nazaire,

M. BLOUET
Président du GIST



Annexes :

Rapport de gestion 2025
Budget 2026

GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DE SANTÉ

Présentation de vos principaux indicateurs financiers



GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DE SANTÉ

28 RUE DES CHANTIERS

Tél : 0240225242

44600 SAINT NAZAIRE

TGS FRANCE

Entretien du 28/04/2026 présenté par MARTIN Isabelle

GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DE SANTÉ



Le bilan de votre année

Analyse de votre activité

TGS FRANCE

Entretien du 28/04/2026 présenté par MARTIN Isabelle

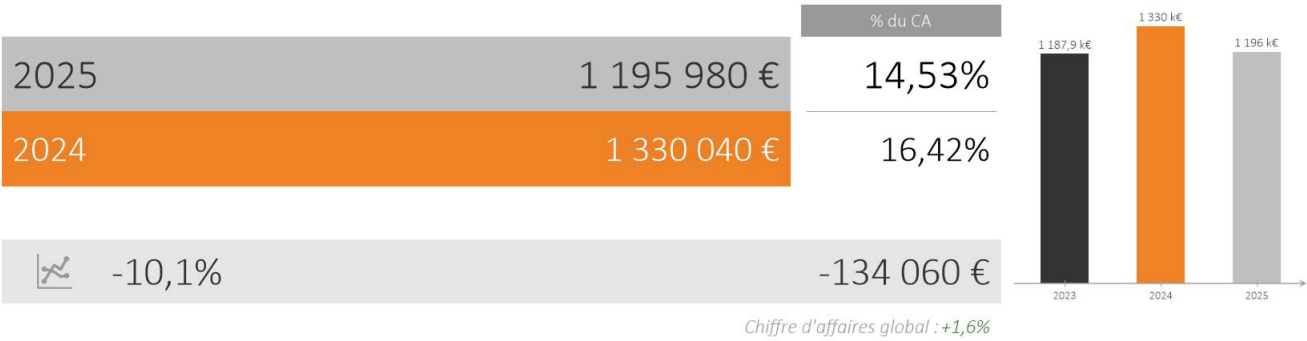
ANALYSE DES PRODUITS

	2025	2024	Évolution
Cotisations annuelles	6 361 660 €	6 198 699 €	+2,6%
Cotisations embauches	936 042 €	878 101 €	+6,6%
Cotisations intérimaires	287 319 €	312 332 €	-8%
Cotisations saisonniers	129 348 €	135 948 €	-4,8%
Droits entrée	81 615 €	108 590 €	-24,8%
Autres produits	435 610 €	465 082 €	-6,3%
TOTAL	8 231 594 €	8 098 753 €	+1,6%

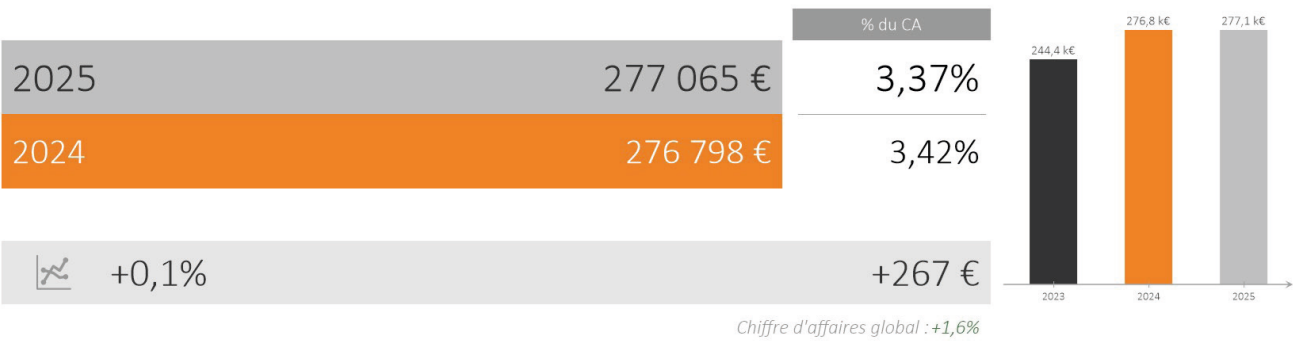
Synthèse des charges

	2025	2024	Évolution
Charges de fonctionnement	1 195 980 €	1 330 040 €	-10,1%
Impôts et taxes	277 065 €	276 798 €	+0,1%
Charges de personnel	6 376 894 €	6 076 065 €	+5%
Dotations aux amortissements	356 255 €	321 234 €	+10,9%
Dotations aux provisions	70 941 €	175 819 €	-59,6%
Autres charges d'exploitation	77 719 €	3 842 €	
Charges financières	57 311 €	43 310 €	+32,3%
Charges exceptionnelles	0 €	146 770 €	
Impôt société	-8 €	-3 900 €	-99,8%
Total	8 412 157 €	8 369 978 €	+0,5%

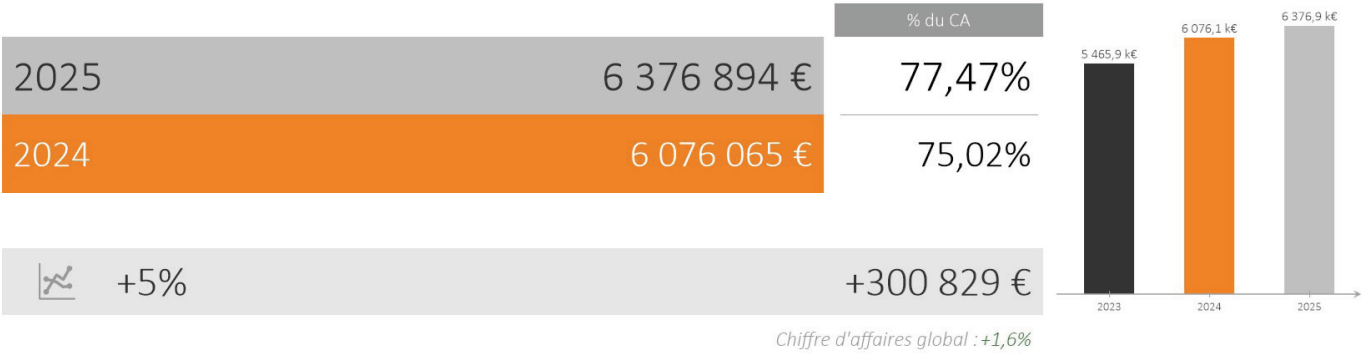
Charges de fonctionnement



Impôts et taxes



Charges de personnel



Total des heures travaillées :
* année 2024 : 139 227 h
* année 2025 : 146 135 h
soit + 6 908 h + 4,96 %

Soldes intermédiaires de gestion

	2025	2024	Évolution	
Chiffre d'affaires	8 231 594 €	8 098 753 €	+132 841 €	+1,6%
Ventes + Production réelle	8 231 594 €	8 098 753 €	+132 841 €	+1,6%
Marge globale	8 231 594 €	8 098 753 €	+132 841 €	+1,6%
Charges de fonctionnement	1 195 980 €	1 330 040 €	-134 060 €	-10,1%
Valeur ajoutée	7 035 614 €	6 768 713 €	+266 901 €	+3,9%
Subvention de l'exploitation	6 333 €	2 500 €	+3 833 €	+153,3%
Impôts et taxes	277 065 €	276 798 €	+267 €	+0,1%
Charges de personnel	6 376 894 €	6 076 065 €	+300 829 €	+5%
Excédent brut d'exploitation	387 988 €	418 350 €	-30 362 €	-7,3%
Transfert de charges	0 €	13 587 €	-13 587 €	
Reprises sur provisions	195 000 €	104 689 €	+90 311 €	+86,3%
Autres produits d'exploitation	6 105 €	106 €	+5 999 €	
Dotations aux amortissements	356 255 €	321 234 €	+35 021 €	+10,9%
Dotations aux provisions	70 941 €	175 819 €	-104 878 €	-59,6%
Autres charges d'exploitation	77 719 €	3 842 €	+73 877 €	
Résultat d'exploitation	84 178 €	35 836 €	+48 342 €	+134,9%
Résultat financier	41 535 €	60 833 €	-19 298 €	-31,7%
Résultat courant	125 713 €	96 670 €	+29 043 €	+30%
Résultat exceptionnel	0 €	2 112 €	-2 112 €	
Impôt société	-8 €	-3 900 €	+3 892 €	+99,8%
Résultat de l'exercice	125 721 €	102 681 €	+23 040 €	+22,4%
Capacité d'autofinancement	357 917 €	495 045 €	-137 128 €	-27,7%

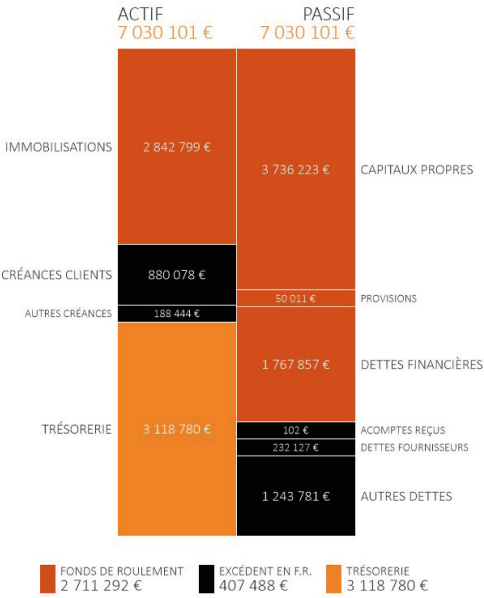
Soldes intermédiaires de gestion

	2021	2022	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires	6 769 750 €	7 353 579 €	8 209 528 €	8 098 753 €	8 231 594 €
Ventes + Production réelle	6 769 750 €	7 353 579 €	8 209 528 €	8 098 753 €	8 231 594 €
Marge globale	6 769 750 €	7 353 579 €	8 209 528 €	8 098 753 €	8 231 594 €
Charges de fonctionnement	936 995 €	965 018 €	1 187 943 €	1 330 040 €	1 195 980 €
Valeur ajoutée	5 832 755 €	6 388 562 €	7 021 585 €	6 768 713 €	7 035 614 €
Subvention de l'exploitation	0 €	0 €	0 €	2 500 €	6 333 €
Impôts et taxes	265 644 €	286 775 €	244 391 €	276 798 €	277 065 €
Charges de personnel	5 245 866 €	5 111 335 €	5 465 941 €	6 076 065 €	6 376 894 €
Excédent brut d'exploitation	321 245 €	990 451 €	1 311 252 €	418 350 €	387 988 €
Transfert de charges	102 361 €	61 910 €	45 289 €	13 587 €	0 €
Reprises sur provisions	45 670 €	76 775 €	0 €	104 689 €	195 000 €
Autres produits d'exploitation	129 €	194 €	857 €	106 €	6 105 €
Dotations aux amortissements	400 493 €	369 983 €	328 510 €	321 234 €	356 255 €
Dotations aux provisions	81 825 €	135 478 €	184 205 €	175 819 €	70 941 €
Autres charges d'exploitation	3 285 €	34 173 €	28 738 €	3 842 €	77 719 €
Résultat d'exploitation	-16 197 €	589 697 €	815 945 €	35 836 €	84 178 €
Résultat financier	-40 372 €	-29 828 €	33 276 €	60 833 €	41 535 €
Résultat courant	-56 569 €	559 869 €	849 221 €	96 670 €	125 713 €
Résultat exceptionnel	743 €	-193 079 €	73 €	2 112 €	0 €
Impôt société	-27 486 €	93 341 €	215 306 €	-3 900 €	-8 €
Résultat de l'exercice	-28 339 €	231 881 €	500 405 €	102 681 €	125 721 €
Capacité d'autofinancement	408 308 €	855 567 €	1 013 121 €	495 045 €	357 917 €

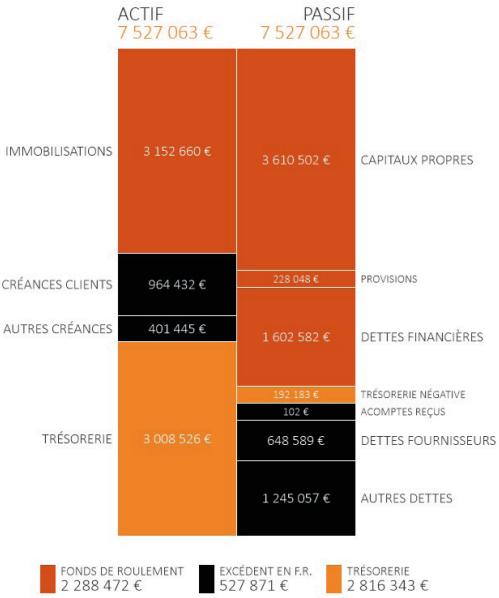
Votre Bilan

au 31/12/2025

Bilan au 31/12/2025



Bilan au 31/12/2024



BUDGET 2026

Assemblée Générale

28 avril 2026

Assemblée Générale du 28 avril 2026 – GIST

BUDGET 2026



RESSOURCES

	BUDGET 2026	REALISE 2025	B26/R25
CHIFFRE D'AFFAIRES	8 962 000	8 231 594	+8,9%
Le chiffre d'affaires 2026 est estimé à 8 962K€. (Dont cotisation annuelle 6 737 K€, visites embauches 1 366 K€ et autres facturations 859 K€). Les tarifs 2026 ont évolué pour être conforme au tunnel de cotisation ainsi que la modalité de facturation d'embauches.			
AUTRES PRODUITS	85 000	306 284	-72,2%
Les autres produits 2026 sont constitués de produits financiers (70 K€) et de subvention pour apprentis.			

Assemblée Générale du 28 avril 2026 – GIST

BUDGET 2026



CHARGES

	BUDGET 2026	ESTIME 2025	B26/E25
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 220 000	1 195 980	+2,0%
Les achats et charges externes 2026 devraient représenter 1 220 K€.			
IMPOTS ET TAXES	368 000	277 065	+32,8%
Les charges d'impôts et taxes sont constituées de la formation professionnelle et continue, de la contribution économique territoriale, de la taxe apprentissage, de la taxe effort construction, des impôts fonciers.			

Assemblée Générale du 28 avril 2026 – GIST

BUDGET 2026



CHARGES

	BUDGET 2026	ESTIME 2025	B26/R25
MASSE SALARIALE	6 497 000	6 376 894	+1,9%
La masse salariale devrait représenter 6 497 K€. Elle devrait être supérieur à 2025.			
AUTRES CHARGES	723 000	562 218	+28,6%
Les autres charges devraient s'élever à 723 K€. Cela comprend notamment les dotations aux amortissements (332 K€), les charges sur créances clients (150 K€), les intérêts sur emprunts (59 K€), l'impôt société (97 K€) et la participation (65K€).			

Assemblée Générale du 28 avril 2026 – GIST

BUDGET 2026



	BUDGET 2026	REALISE 2025	B26/R25
RESSOURCES	9 047 000	8 537 878	+6,0%
Chiffre d'affaires	8 962 000	8 231 594	+8,9%
Autres produits	85 000	306 284	-72,2%
CHARGES	8 808 000	8 412 156	+4,7%
Achats et charges externes	1 220 000	1 195 980	+2,0%
Impôts et taxes	368 000	277 065	+32,8%
Masse salariale	6 497 000	6 376 894	+1,9%
Autres charges	561 000	562 226	-0,2%
Impôt sur les sociétés	97 000	- 8	-
Participation	65 000	0	-
RESULTAT	239 000	125 721	

Assemblée Générale du 28 avril 2026 – GIST